

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 2 FEVRIER 2023

**Nombre de membres :**

 En exercice : 59  
 Présents : 39  
 Pouvoirs : 13  
 Votants : 52

**Date de convocation et d'affichage :**

27 janvier 2023

**Numéro :**

D20230202\_009

**Objet :**

Suppression et modification de circuits pédestres au PDIPR

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février, à 19 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint Germain sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET		x	G. DUBOIS
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DEFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DEFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	D. BOULON
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	E. ESCRIVA
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	L. COMTET
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	C. MANCINI
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	A. JAYR
	Martine	MOREL-PIRON		x	S. PERI
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	L. LOREAU
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	JM. GAUTHIER
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

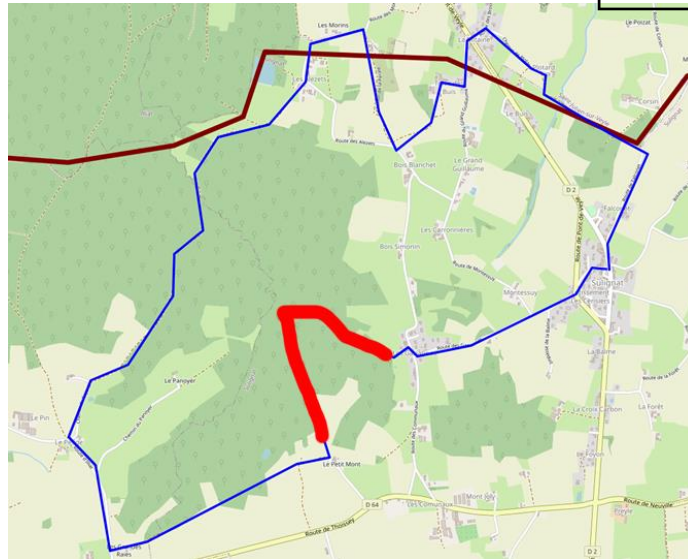
Secrétaire de séance élu : **Jean-Paul COURRIER**

Rapporteur : **Patrick MATHIAS**

La Communauté de Communes de la Dombes a déposé une offre complète de circuits pédestres auprès du département pour une inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Pédestre).

Cette inscription revêt un enjeu majeur pour le territoire en termes de :

- Promotion : en apportant une garantie sur la « qualité » des circuits et parcours proposés et en déployant des outils de communication à une large échelle,
- Financements : grâce à un subventionnement de 50 % du Conseil Départemental de l'Ain pour les travaux effectués sur les sentiers, notamment pour les travaux de sécurisation, de balisage et la signalétique.



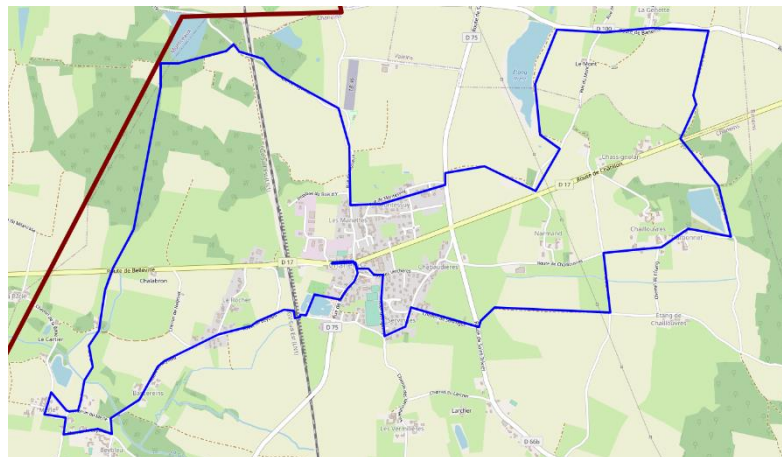
Circuit de Sulignat

Une partie du circuit (surlignée en rouge) passe sur un terrain qui s'avère être un terrain privé. Le propriétaire ne souhaite pas signer de convention de passage et a fermé l'accès à ce chemin.

Ce passage donnait l'intérêt touristique au circuit et lui permettait de répondre au cahier des charges du PDIPR.

A ce jour, nous ne trouvons pas d'alternative intéressante et répondant au cahier des charges du PDIPR, passant uniquement sur du domaine public.

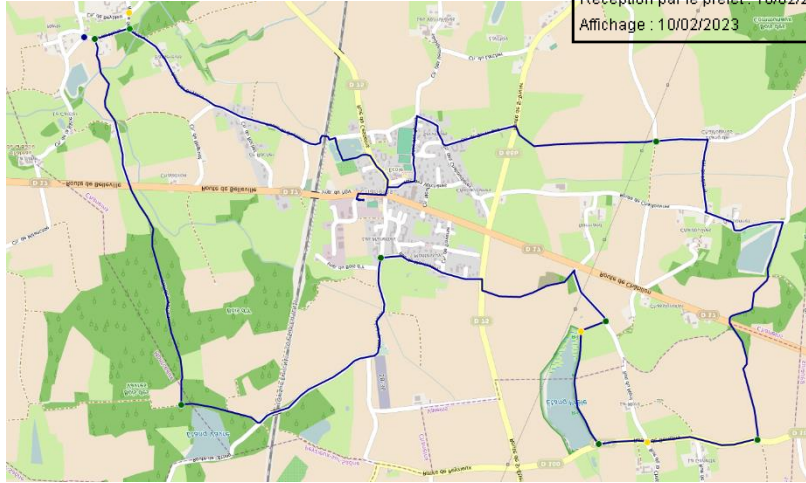
Le circuit étant ainsi impraticable, la commission tourisme du 12 janvier 2023 propose de le désinscrire du PDIPR, de ne pas l'équiper en signalétique et de ne pas en assurer la promotion touristique.



Circuit de l'étang Prêle

Au lieu-dit Beybleu, plusieurs circuits se croisent : le circuit de l'étang Prêle et 2 circuits pédestres de la communauté de communes Val de Saône Centre. La traversé de Beybleu ne se fait pas, pour tous les circuits, au même endroit. Les circuits de la CC Val de Saône centre sont empruntent le chemin de Merle, alors que le circuit de l'étang Prêle emprunte le chemin de Beybleu. Afin de simplifier la signalétique et le balisage sur place, la commission tourisme 12 janvier 2023 propose que tous les circuits empruntent le même passage.

Il en résulte une légère modification du tracé au niveau de Beybleu, comme indiqué sur la cartes ci-dessous :



Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider la suppression du circuit de Sulignat, inscrit au PDIPR en 2021,
- De valider la modification de tracé du circuit de l'étang Prêle, inscrit au PDIPR en 2021,
- D'engager les demandes de suppression et modification au PDIPR,
- D'autoriser Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

#### Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider** la suppression du circuit de Sulignat, inscrit au PDIPR en 2021,
- **De valider** la modification de tracé du circuit de l'étang Prêle, inscrit au PDIPR en 2021,
- **D'engager** les demandes de suppression et modification au PDIPR,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 2 février 2023

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

